

COMMUNIQUE D'INFORMATION

Paris, le 23 mars 2020

FNEHAD et UNICANCER rappellent les principes des prises en charge par les HAD des patients justifiant une chimiothérapie IV durant la crise épidémique du Covid19

1. Les indications de chimiothérapie par voie IV, à domicile ou en centre, doivent être pesées/évaluées en terme de bénéfique/risque au vu des contraintes actuelles (telles que déplacement, disponibilité des praticiens et soignants, et risque infectieux) liées à la crise sanitaire.
2. Dans la mesure des données scientifiques d'équivalence, les options de remplacer les traitements IV par les traitements per os, ou de différer la mise en œuvre d'une chimiothérapie IV (par exemple adjuvante) doivent être discutées par le praticien qui suit le patient concerné.
3. Les traitements curatifs IV doivent être initiés et conduits selon les recommandations de pratiques nationales et internationales.
4. Il n'est pas souhaitable que des équipes, sans expertise acquise avant la crise actuelle, mettent en place une organisation de chimiothérapie à domicile pendant cette phase épidémique, cette organisation ne pouvant s'improviser dans un tel contexte. De même, il n'est pas souhaitable que des équipes d'HAD aussi habituées soient-elles à l'administration de chimiothérapies IV, initient de nouveaux protocoles, qui n'auraient pas été maîtrisés auparavant.
5. Il est en revanche possible, pour une équipe HAD expérimentée à pratiquer la chimiothérapie IV à domicile, d'élargir ses prises en charge dès le J1 de la cure afin d'alléger les hôpitaux de jour. La validation clinique de ce J1 est à organiser en accord avec l'oncologue référent.
6. Les téléconsultations médicales et infirmières doivent être privilégiées pour le suivi des chimiothérapies à domicile.

CONTACT FNEHAD

Laure Boisserie-Lacroix
l.boisserie-lacroix@fnehad.fr
01 40 09 68 49

www.unicancer.fr

CONTACT UNICANCER

Valerie Perrot-Egret
Presse@unicancer.fr
06 09 87 02 20